

Intéressement, la CGT ne signe pas, pourquoi ?

La CGT précise que l'intéressement est aléatoire et soumis à des modifications de règles. Pour les postiers, un 13^{ème} mois enfin, serait une plus juste reconnaissance de leur engagement quotidien. Malgré tout, dans d'autres entreprises du Groupe La Poste, la CGT a pu signer des accords d'intéressement mieux disant.

La négociation du nouvel accord a eu lieu courant mai/juin dans des délais contraints du fait de la loi certes (obligation d'une validation avant fin juin), mais également parce que débutée tardivement, ce que la CGT regrette.

Si lors des 3 séances de négociations, La CGT a porté une fois de plus la parole des postiers en termes de partage, elle n'a été que trop peu entendue.

Pour notre organisation, la répartition des richesses n'est toujours pas à la hauteur de l'investissement quotidien des personnels. La part revenant aux postiers reste minime par rapport aux dividendes versés aux actionnaires et aux investissements réalisés. Pour exemple, en 2023 sur les 4,069 milliards d'€ d'excédent brut d'exploitation, seulement 86 millions d'€ ont été consacrés à la prime d'intéressement, soit à peine plus de 2% des bénéfices pour les postiers ! Ça ne sera pas mieux avec ce nouvel accord. Le choix des critères dits multiplicateurs (permettant une majoration de la prime) ne dépend pas des postiers et sont quasi invérifiables, à l'image du taux de réduction des gaz à effets de serre émis par La Poste SA ou encore le niveau de satisfaction client (NPS), mais dépendent uniquement des politiques menées par la direction, qui pèseront sans nul doute sur les conditions de travail dans nos services.

Pour la CGT, au-delà de l'aspect aléatoire d'une prime, celle de l'intéressement devrait correspondre à minima au tiers des bénéfices réalisés (1/3 pour le personnel, 1/3 pour les actionnaires, 1/3 pour l'investissement). Les critères définis devraient être quantifiables et vérifiables mais surtout permettre d'imposer d'autres choix politiques que ceux pris par notre entreprise.



La CGT reste à vos côtés pour faire entendre les revendications des salariés.

